

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1282

présenté par

M. Zumkeller, M. Salles, M. Gomes, Mme Sonia Lagarde, M. Jégo, M. Vercamer, M. Borloo, M. Benoit, M. Bourdouleix, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fritch, M. Fromantin, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Philippe Vigier et M. Villain

**ARTICLE 38**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 38, tel qu'il est rédigé, supprime les dispositions de la « loi Cherpion » en posant comme objectif de permettre aux jeunes de poursuivre l'acquisition du socle commun avant de l'engager sur la voie de l'alternance.

Or, dans les faits, les jeunes qui souhaitent démarrer un métier en alternance par anticipation, ne trouvent plus dans les apprentissages scolaires classiques, la possibilité de s'épanouir.

Il serait préférable de maintenir la loi Cherpion qui prévoit un parcours d'initiation aux métiers effectués sous statut scolaire puis une formation en apprentissage, et donc de supprimer l'article 38.